



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lot 6 703 324, rue des Bénévoles (Coin rue du Parc/rue des Bénévoles, dans la phase 3 du Boisé Natura) Zone 115-H - District 4

Quand ?	Le mardi, 6 octobre 2026 à compter de 19 h
Où ?	Salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert 22, rue Louis-Jolliet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Lors de cette assemblée de consultation, la demande sera brièvement présentée. Par la suite, le conseil municipal entendra les personnes désirant s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, puis prendra sa décision.

La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- 1° La subdivision du lot 6 703 324 afin de créer un lot projeté pour une résidence unifamiliale isolée desservie par l'aqueduc et l'égout qui aurait une largeur de 21,80 mètres et une superficie de 576,5 mètres carrés.

Quelles sont les dispositions réglementaires qui ne sont pas ou ne seraient pas respectées ?

Règlement de lotissement numéro 1260-2014

Article 4.1.4, alinéa 2

- 1° Qui précise que, dans le cas d'un terrain d'angle, dans la zone 115-H, la largeur minimale doit être de 22 mètres et que la superficie minimale doit être de 594 mètres carrés.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 10^e jour du mois de septembre 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière